

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Rapport du Secrétaire général

Le rapport du Secrétaire général du mois de juin 1998 (S/1998/454) soulève la question de l'achèvement du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) prévu pour le 31 août 1998 et présente des recommandations sur la forme de présence internationale qui serait la plus appropriée pour l'ex-République yougoslave de Macédoine après cette date.

Le rapport indique que la composante civile de la FORDEPRENU a continué à jouer un rôle important dans l'exécution du mandat de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, en particulier en entretenant un dialogue actif avec les autorités et avec toutes les principales forces politiques du pays. Elle a suivi l'évolution de la situation, notamment s'agissant des risques de conflit et de l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Elle a facilité le dialogue entre les parties, en encourageant la communication aux niveaux politique et interethnique, afin d'écarter les risques de tension et de faciliter la bonne entente entre les différents segments de la population. La composante civile a également aidé à former des responsables de l'application des lois.

Le rapport rend compte de faits nouveaux qui se sont produits dans divers domaines ayant des incidences sur les droits de l'homme : une concertation entre les divers partis politiques sur les relations interethniques; l'adoption d'une loi électorale; les préparatifs en vue d'élections nationales prévues pour la fin de 1998; les objections émises par les partis d'opposition et les médias indépendants au sujet des procédures de distribution des fréquences radio et télévision et de répartition des fonds d'aide à la presse écrite; l'incarcération de M. Rufi Osmani, maire de Gostivar d'origine albanaise, suivie d'une série de défilés de protestation lancés par le Parti démocratique des Albanais de souche, qui n'est pas encore officiellement constitué, ainsi que de la démission ou de la suspension des maires, conseillers municipaux et députés qui en font partie, qui se sont retirés des structures étatiques correspondantes, cela ne faisant qu'accroître la complexité des relations interethniques dans le pays.

La Commission parlementaire qui enquête sur l'action de la police à Gostivar, le 9 juillet 1997, a remis son rapport en mars 1998. Ce rapport conclut notamment qu'il y a bien eu abus de pouvoir de la part de certains individus ou groupes et que ces abus de pouvoir, par certains représentants de la police, au cours de la détention de citoyens durant et après leur intervention, sont incontestables. Sur la base de ce rapport, l'Assemblée nationale a ordonné au Gouvernement de lui rendre compte, le 31 mai 1998 au plus tard, des décisions prises pour améliorer la structure ethnique des forces de police, pour améliorer la formation des policiers dans le domaine des droits de l'homme et pour prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent contre les officiers de police qui ont abusé de leurs pouvoirs lors des incidents de Gostivar.

Le rapport précise que la paix et la stabilité en Macédoine continuent d'être fortement tributaires de l'évolution de la situation dans d'autres parties de la région. Il indique que les récents événements du Kosovo ont mis en évidence le danger d'une reprise des violences dans la région et les sérieuses répercussions que cela pourrait avoir sur la sécurité extérieure et intérieure du pays. Il évoque également la lenteur des progrès réalisés dans l'application de certains aspects civils des Accords de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine et dans le lancement d'un programme régional global de retour des réfugiés et personnes déplacées. Outre les incertitudes régionales, le rapport fait état de l'absence, sur le plan interne, d'une évolution vraiment significative vers une réduction des tensions interethniques dans un esprit de compréhension mutuelle.

Cela étant, et compte tenu de divers autres facteurs, le rapport conclut qu'il serait prématuré de décider de retirer la Force après le 31 août 1998.

L'annexe du rapport expose les constatations et conclusions d'une réunion consultative des entités du système des Nations Unies sur leurs activités en Macédoine. Selon les participants, les défis auxquels le pays doit faire face dans l'immédiat sont notamment une forte contraction de la capacité productive, la montée du chômage et les fléaux sociaux qui l'accompagnent et l'aggravation du trafic des stupéfiants, de la corruption, de la criminalité – symptômes de difficultés socioéconomiques sous-jacentes. Les débats de la réunion consultative ont mis en évidence un consensus sur les principaux éléments d'une stratégie pouvant contribuer à la préservation, puis à la consolidation de la paix, à la stabilité et au développement durable, éléments qui englobent notamment : la coopération régionale et internationale basée sur l'expansion des échanges commerciaux et des relations économiques, politiques et culturelles; les mesures destinées à renforcer la confiance, y compris la stabilité macroéconomique, qui sont indispensables pour favoriser un climat propice aux investissements, de manière à promouvoir l'emploi; les mesures visant à mettre en place un cadre législatif favorable au développement du secteur privé; les réformes structurelles et mesures de modernisation indispensables pour ouvrir la voie à une économie concurrentielle tournée vers l'exportation; les réformes administratives visant à renforcer l'administration publique et la bonne gestion des entreprises, ainsi que la transparence et le professionnalisme dans la gestion du secteur public, y compris la promotion de la mise en valeur et de la formation des ressources humaines; la consolidation d'un état de droit, basé sur le respect de la légalité, la bonne gestion, le dialogue social, une société civile dynamique et le respect des droits de l'homme; la modernisation des infrastructures physiques indispensables pour le développement de l'industrie, notamment en ce qui concerne l'aviation civile, les routes, les voies ferrées et les réseaux de communication, le tourisme et le commerce; la protection de l'environnement et de la santé ainsi que du patrimoine culturel diversifié du pays; les mesures visant à